

**ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL
Paris Est Marne & Bois
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU 8 JUILLET 2024
SOUS LA PRESIDENCE D'OLIVIER CAPITANIO**

DC 2024-101

OBJET : Actualisation des membres de la Commission Locale du Site Patrimonial Remarquable (CLSPR) de Fontenay-sous-Bois

Membres en exercice	90
Présents titulaires	60
Ne prend pas part au vote	0
Représentés	22
Absents	8

Votants	82
Abstention	0
Suffrages exprimés	82
Pour	82
Contre	0

Présents :

Caroline ADOMO, Thierry BARNOYER, Jean-Philippe BEGAT, Jacqueline BENHAMED, Jacques Alain BENISTI, Éric BENSOUSSAN, Quentin BERNIER-GRAVAT, Thomas BERRUEZO, Marie-Laurence BEYOT, Bruno BORDIER, Jean-Marc BRETON, Christian CAMBON, Olivier CAPITANIO, Agnès CARPENTIER, Brigitte CHAMBRE-MARTIN, Sylvie CHARDIN, Pierre CHARDON, Stéphane CHAULIEU, Jean-Paul DAVID, Pierre-Michel DELECROIX, Michel DESTOUCHES, Philippe DUBUS, Michel DUVAUDIER, Delphine FENASSE, Dorine FUMEE, Hervé GICQUEL, Pierre GUILLARD, Gilles HAGEGE, Florence HOUDOT, Laurent JEANNE, Laurent LAFON, Pierre LEBEAU, Nadia LECUYER, Philippe LHOSTE, Anne-Marie MAFFRE-BOUCLET, Bénédicte MARETHEU, Céline MARTIN, Jacques J.P. MARTIN, Marc MEDINA, Pierre MIROUDOT, Pascale MOORTGAT, Samuel MULLER, Déborah MUNZER, Catherine MUSSOTTE-GUEDJ, Michel OUDINET, Mary France PARRAIN, Philippe PEREIRA, Karine PEREZ, Florentine RAFFARD, Germain ROESCH, Christel ROYER, Tatiana SAUSSEREAU, Igor SEMO, Virginie TOLLARD, Pascal TURANO, Céline VERCELLONI, Yann VIGUIE, Jacqueline VISCARDI, Annick VOISIN, Julien WEIL.

Représentés :

Sophie AMAR représentée par Philippe DUBUS, Charles ASLANGUL représenté par Christel ROYER, Sylvain BERRIOS représenté par Pierre-Michel DELECROIX, Eveline BESNARD représentée par Marc MEDINA, Jean-Luc CADEDDU représenté par Bruno BARNOYER, Adrien CAILLEREZ représenté par Jean-Marc BRETON, Gilles CARREZ représenté par Florence HOUDOT, Florence CROCHETON-BOYER représentée par Julien WEIL, Olivier DOSNE représenté par Virginie TOLLARD, Carole DRAI représentée par Agnès CARPENTIER, Monique FACCHINI représentée par Dorine FUMEE, Téo FAURE représenté par Céline VERCELLONI, Benoît GAILHAC représenté par Hervé GICQUEL, Bernard GAUDIERE représenté par Philippe LHOSTE, Jean-Philippe GAUTRAIS représenté par Olivier CAPITANIO, Brigitte GAUVAIN représentée par Céline MARTIN, Michel HERBILLON représenté par Mary France PARRAIN, Catherine HERVÉ représentée par Karine PEREZ, Anne KLOPP représentée par Anne-Marie MAFFRE-BOUCLET, Charlotte LIBERT-ALBANEL représentée par Annick VOISIN, Pierre PELLÉ représenté par Bénédicte MARETHEU, Aurore THIROUX représentée par Laurent JEANNE.

Absents :

Valérie BIGAGLI, Rodolphe CAMBRESY, Geneviève CARPE, Véronique CHEVILLARD, Nicolas DAUMONT-LEROUX, Christian FAUTRE, Aurélia GIRARD, Nassim LACHELACHE.

CONSEIL DE TERRITOIRE DE PARIS EST MARNE & BOIS

SEANCE DU 8 JUILLET 2024

OBJET : Actualisation des membres de la Commission Locale du Site Patrimonial Remarquable (CLSPR) de Fontenay-sous-Bois

LE CONSEIL DE TERRITOIRE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.5219-5, L.5211-1 et suivants ;

VU le Code du Patrimoine, et notamment ses articles L.631-3 et D.631-5 ;

VU la loi n°2016-925 du 7 juillet 2016 relative à la liberté de création, à l'architecture et au patrimoine dite loi LCAP, créant les Sites Patrimoniaux Remarquables (SPR) ;

VU le décret n°2017-456 du 29 mars 2017 relatif au patrimoine mondial, aux monuments historiques et aux sites patrimoniaux remarquables ;

VU la délibération n°2015-12-01-U du Conseil Municipal de Fontenay-sous-Bois du 17 décembre 2015 approuvant la révision de la Zone de protection du Patrimoine Architectural Urbain et Paysager (ZPPAUP) et sa transformation en Aire de Mise en Valeur Architectural et Paysager (AVAP) ;

VU la délibération n° DC 2021-91 du Conseil de Territoire de Paris Est Marne & Bois du 29 juin 2021 portant création de la Commission Locale du Site Patrimonial Remarquable (CLSPR) de Fontenay-sous-Bois ;

VU la délibération n° DC 2022-52 du Conseil de Territoire de Paris Est Marne & Bois du 17 mai 2022 actualisant les membres de la Commission Locale du Site Patrimonial Remarquable (CLSPR) de Fontenay-sous-Bois ;

VU la délibération du Conseil de Territoire de Paris Est Marne & Bois n°2023-146 du 12 décembre 2023 approuvant le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI) et mis à jour par arrêté du Président n°2024-A-32 le 27 février 2024 ;

VU les avis favorables de Madame la Préfète du Val-de-Marne en date du 8 décembre 2021 et en date du 31 mars 2022 sur les listes qui lui ont été soumises dans le cadre de la constitution des membres des collèges des représentants d'associations et des personnes qualifiées de la CLSPR de Fontenay-sous-Bois, conformément à l'article D.631-5 du code du patrimoine ;

CONSIDERANT les membres de droit de la commission suivants :

- le président de l'Etablissement Public Territorial Paris Est Marne & Bois ou son représentant ;
- le maire de la commune de Fontenay-sous-Bois ou son représentant ;
- la préfète du Val-de-Marne ou son représentant ;
- le directeur de la Direction Régionale des Affaires Culturelles ou son représentant ;
- l'architecte des Bâtiments de France du Val-de-Marne ou son représentant ;

CONSIDERANT les membres du collège d'élus du territoire suivants désignés par délibération n° DC2021-91 du conseil de territoire pour siéger au sein de ladite commission :

TITULAIRES	SUPPLEANTS
Madame Anne KLOPP	Madame Delphine FENASSE
Madame Anne-Marie MAFFRE-BOUCLET	Monsieur Emmanuel CHAMPETIER
Madame Sylvie CHARDIN	Monsieur Nassim LACHELACHE
Madame Brigitte CHAMBRE-MARTIN	Monsieur Nicolas DAUMONT-LEROUX

Accusé de réception en préfecture
094-200057941-20240709-DC2024-101-DE
Date de télétransmission : 09/07/2024
Date de réception préfecture : 09/07/2024

CONSIDERANT que les représentants d'associations ayant pour objet la protection, la promotion ou la mise en valeur du patrimoine (pour un tiers des membres) et les personnalités qualifiées (pour un tiers des membres), ainsi que leurs suppléants, sont désignés par l'autorité compétente en matière de PLU(i), après avis de Madame la Préfète ;

CONSIDERANT qu'il convient de procéder à l'actualisation du collège d'associations ayant pour objet la protection, la promotion ou la mise en valeur du patrimoine, ainsi qu'à l'actualisation du collège des personnalités qualifiées ;

CONSIDERANT l'avis favorable de Madame la Préfète du Val-de-Marne en date du 18 juin 2024 sur l'actualisation des listes des collèges des représentants d'associations et des personnalités qualifiées de la CLSPR de Fontenay-sous-Bois qui lui ont été soumises ;

Vu l'avis de la commission Urbanisme, Aménagement, Habitat et Politique de la Ville en date du 28 juin 2024 ;

DELIBERE

ARTICLE 1 :

APPROUVE l'actualisation, après avis favorable de Madame la Préfète du Val-de-Marne, du collège des représentants des associations ayant pour objet la protection, la promotion ou la mise en valeur du patrimoine, au sein de la CLSPR de Fontenay-sous-Bois, comme suit :

REPRESENTANT	TITULAIRE	SUPPLEANT
CAUE 94 (Conseil de l'architecture, de l'urbanisme et de l'environnement du Val-de-Marne)	Madame Laetitia GRIGY Directrice du CAUE 94	Madame Franca MALSERVISI Architecte
Fondation du Patrimoine du Val-de-Marne	Madame Florence LEMAIRE Déléguée départementale	Monsieur Jean-François LEMAITRE Délégué territorial
Association Les Ami.e.s de Fontenay-sous-Bois	Monsieur Alain REGNIER Président	Monsieur Guy MICHOT
Association Comité des Mocards	Monsieur Philippe BERTHELOT	Monsieur Daniel FOUGÈRES Président

ARTICLE 2 :

APPROUVE l'actualisation, après avis favorable de Madame la Préfète du Val-de-Marne, du collège des personnalités qualifiées au sein de la CLSPR de Fontenay-sous-Bois, comme suit :

REPRESENTANT	TITULAIRE	SUPPLEANT
Chambre des Métiers et de l'Artisanat du Val-de-Marne	Monsieur David RIZZOLI	Madame Florence GAULTIER
Services techniques de la ville de Fontenay-sous-Bois	Monsieur Paul NGUYEN Directeur des Bâtiments et de l'Energie	Monsieur Loïc AHONLONSOU Directeur du Développement Urbain
Acteurs de la vie locale	Monsieur Frédéric BLUTEAU Architecte	Madame Gwenaëlle D'ABOVILLE Architecte

DRIEAT Ile-de-France	Madame Géraldine SANOUR Cheffe de service UD94/SPAT	Madame Céline NIEMIETZ Cheffe de la mission territoriale Est - UD94/SPAT
-------------------------	--	--

ARTICLE 3 :

En application de l'article L. 411-2 du code des relations entre le public et l'administration, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux formé auprès du Président de l'EPT Paris Est Marne & Bois dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification à l'adresse suivante : 1 place Uranie à Joinville-le-Pont (94340).

En application de l'article R. 421-1 du code de justice administrative, un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Melun - sis 43 Rue du Général de Gaulle, 77000 Melun - dans un délai de deux mois à compter de la dernière des mesures de publicité susvisées, ou dans un délai de deux mois à compter de la réponse du Président de l'EPT Paris Est Marne & Bois si un recours gracieux a été introduit (l'absence de réponse dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet). Ce recours contentieux peut être formulé par voie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens » (accessible à partir du site www.telerecours.fr).



Le Président,

Olivier CAPITANIO

La présente délibération publiée le
est exécutoire à la date du
en application des articles L5211-1
et L.2131-1 du C.G.C.T.
Champigny-sur-Marne, le

09 JUL. 2024